

EDITION JUILLET 2009 - Célébration des Funérailles Chrétiennes

Église Catholique

Des membres de la famille du disparu, ou l'un de ses proches,
devront prendre contact au plus tôt avec le célébrant de permanence
indiqué ci-dessous afin de pouvoir le renseigner
sur la personnalité et la vie du disparu et préparer la cérémonie avec lui.

Pour les défunts des communes proches de Nouméa,
(Dumbéa et le Mont Dore) **IL FAUT**
s'adresser aux curés d'Auteuil, La Conception ou Saint-Louis.

JOURS	HORAIRES	PAROISSES	TELEPHONE
LUNDI	Matin	Cathédrale	27.32.88
	Soir	Cathédrale	27.32.88
MARDI	Matin 8 h	Église du Vœu	26.10.77
	Matin 9 h 30	Église du Vœu	26.10.77
	Soir	Père André GLANTENET	26.53.64
MERCREDI	Matin	Église du Bon Pasteur	27.34.45
	Soir	Diacre Jean Bernard ROBERT-TRAEGER	84.34.34 ou 28.48.03
JEUDI	Matin	Église St Jean Baptiste	27.29.73
	Soir 14 h	Église du Vœu	26.10.77
	Soir 15 h 30	Église du Vœu	26.10.77
VENDREDI	Matin	Église Rivière Salée	43.07.44
	Soir	Diacre Jean Bernard ROBERT-TRAEGER	84.34.34 ou 28.48.03
SAMEDI	Matin	Diacre Gérard JASSERAND (semaines impaires)	78.28.88 Ou 26.90.60
	Matin	Diacre Christian BROCK (Semaines paires)	93.15.22 Ou 35.49.13

A l'issue de la cérémonie religieuse,
une participation sous forme d'offrande remise sous enveloppe
sera donnée au célébrant.

L'offrande habituelle est de 10.000 francs.
Mais si une famille a de faibles ressources,
elle donnera la somme qu'elle estime pouvoir donner.